

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 20 juillet 2020, à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE20 1078**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 20 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE20 1079**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 115 950 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT MAXIMAL</b>
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (A.Q.E.P.A.) Montréal Régional (06-13-14-15-16) inc.	4 950 \$
Autisme Montréal	80 000 \$
Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.)	7 000 \$
Fondation Papillon	24 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>115 950 \$</b>

- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1201643001

---

**CE20 1080**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 278 180 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>ORGANISMES</b>	<b>PÉRIODE</b>	<b>CONVENTION OU ADDENDAS</b>	<b>MONTANT</b>
Sports Montréal inc.	29 juin au 21 août 2020	Addenda	128 800 \$
Le Club Gymnix inc.	6 juillet au 21 août 2020	Addenda	14 700 \$
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	29 juin au 14 août 2020	Addenda	42 000 \$
Association régionale de soccer Concordia inc.	22 juin au 26 août 2020	Addenda	16 800 \$
Centre de la montagne, ET Les amis de la montagne (Mont-Royal) inc.	29 juin au 21 août 2020	Addenda	22 400 \$
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	29 juin au 21 août 2020	Addenda	53 480 \$

- 2- d'approuver les six projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1204815003

---

**CE20 1081**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1206407016

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 9 h 02.**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE20 1078 à CE20 1081 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier adjoint